

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 404

Artikel: Le droit au travail de la femme mariée : c'est le tour de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilia GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATIONMme Marie MICOL, 14, rue Michel-du-Crest
Compte de Chèques postaux L. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE . . . Fr. 5.— La ligne ou son espace :
ÉTRANGER . . . 8.— 40 centimes :
Le numéro . . . 0.25 Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
déféré des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de
l'année en cours.

ANNONCES

Comme la langue selon Socrate, la solitude est le meilleur des biens et la pire des disgrâces. Nourriture des âmes saines, la solitude est le poison des âmes souffrantes.

G. DUHAMEL

Lire en 2^{me} page:M. F.: *In Memoriam: Mme J. Calame.*
A. LEUCH: *La vie politique. Femmes électrices, comment voteriez-vous d'aujourd'hui?... Pour l'amélioration du service domestique.*En 3^{me} et 4^{me} pages:

Les femmes dans la diplomatie.

Au B.I.T.

Femmes députées aux Pays-Bas.
M. S. G.: *Une nouvelle profession féminine. Conférence d'études du Comité International féminin pour le Désarmement. Nouvelles de diverses Sociétés.*

En feuilleton:

Marguerite ALIOT: *Les femmes et les livres. Cécile Lauber (suite et fin). Publications reçues.*

Les Femmes et la Société des Nations

La traite des femmes en Orient

Les lecteurs du *Mouvement* n'ont certainement pas oublié la grande enquête sur la traite des femmes en Europe et dans les deux Amériques menée en 1924-1926 par un Comité spécial de la S.D.N., et dont rendit compte un rapport publié en 1927, dont il a été question ici même à plusieurs reprises. Grâce à un don très généreux du Bureau d'Hygiène sociale de New-York, une seconde enquête dont la nécessité s'imposait put être menée en 1930-32 à travers 15 pays et colonies ou territoires d'Orient ou d'Extrême-Orient¹, par une Commission de 3 membres, dont une femme, membre de nos Sociétés suffragistes, la Dr. Alma Sundquist (Suède). De retour en Europe, cette Commission a rédigé un volumineux rapport² — trop volumineux, car son aspect comme son prix feront hésiter bien des lecteurs intéressés par sa matière.³

Et c'est dommage, car ce rapport est d'un palpitant intérêt et se lit comme un roman. Un triste roman. Un roman de pauvreté, d'oppression, d'abandon, d'ignorance, de coutumes surannées et cruelles, amalgamées avec les vices tout aussi cruels qui sont l'envers de notre civilisation moderne; un roman d'ignominie parfois, de misère toujours. On ferme ce volume, le cœur serré par la souffrance de milliers et de milliers d'êtres humains, jeunes femmes, jeunes filles, petites filles, garçons, enfants des deux sexes, qu'il évoquera...

Feuilletons-le. Tout de suite une constatation s'impose: contrairement à ce que l'on aurait pu croire, la traite des femmes occidentales en Orient est maintenant presque nulle: deux centaines à peine de victimes européennes de la traite ont été signalées dans les maisons de prostitution sur tout l'ensemble du vaste territoire où a enquêté la Commission, exception faite des

¹ Ceylan, Chine, Hong-Kong, Inde, Irak, Japon, Macao, Syrie et Liban, Indes néerlandaises, Palestine, Perse, îles Philippines, Siam, Etats malais (Établissements des Détrôts), Indoéthiène.

² Un volume de 558 pages, avec une carte, un index et des tableaux statistiques. Prix: 20 fr. suisses. Au Service des Publications de la S.D.N., et chez tous les dépositaires (pour la Suisse, Librairie Payot (Genève, Lausanne, Vevey, Montreux, Neuchâtel, Berne, Bâle) et Librairie Girsberger, Zurich).

³ En attendant l'édition abrégée que préparera la S.D.N., signalons à tous ceux que préoccupent le problème de la traite des femmes que Miss A. Neilans, secrétaire de l'Association britannique d'Hygiène sociale et morale, a publié un résumé très clair de ce rapport. En anglais seulement: 1 sh. Livingstone House, Broadway, Westminster, Londres S. W. 1.

femmes russes réfugiées en Mandchourie et dans la Chine du Nord, et dont la situation absolument lamentable mérite un chapitre à part. Mais ceci posé, on peut dire que toute l'immense armée des prostituées de l'Orient se recrute en Orient et que la traite s'opère d'un pays asiatique à un autre pays asiatique. La Chine tient la tête par importance numérique, ce qui, comme l'a très justement fait remarquer le délégué chinois à la Commission de la S.D.N., découle logiquement beaucoup plus de l'énorme population de ce pays (4 à 500 millions d'habitants) que de l'immoralité générale; puis suivent les femmes japonaises, et dans des proportions beaucoup moins les Malaises, les Annamites, les Siamoises, les Philippines, les Hindous, les Irakiennes, les Persanes et les Syriennes.

Les causes de ce trafic de chair humaine sont-elles les mêmes qu'en Occident? Oui et non. Evidemment, là-bas aussi, la pauvreté et l'ignorance, le désir de devenir riche facilement, le goût du luxe, la paresse, un milieu défavorable qui laisse toute liberté au dévergondage sexuel, une crédulité déplorable, livrent comme dans nombre de pays d'Europe et d'Amérique des jeunes filles aux mains des trafiquants. Mais à ces causes bien connues et générales, peuvent-on dire, viennent s'en ajouter d'autres, alors qui sont caractéristiques essentiellement de l'Orient. En Chine par exemple, où l'organisation sociale était en pleine période de transition, l'ancien système patriarcal ne fait place que lentement à de nouvelles conceptions, on voit sur le vif les résultats de ce système pour la traite des femmes: alors que les nouvelles lois de la République interdisent le concubinage, reconnaissent des droits égaux aux filles et aux garçons en matière de succession, abolissent les transferts de tutelle des filles, l'ancienne coutume place, elle, l'intérêt de la famille, davantage encore, celui du clan, bien au dessus du droit de l'individu. Or, cet intérêt familial, ce culte des ancêtres, qui tiennent par des racines profondes au cœur du peuple chinois, donnent à l'existence des garçons, qui seuls perpétuent la famille, une importance toute spéciale, alors que celle des filles, du point de vue religieux, n'a aucune portée. C'est pourquoi, et bien que l'amour des parents pour tous leurs enfants soit aussi un trait caractéristique du peuple chinois, lorsque l'impossibilité de les nourrir tous, malheureusement fréquente en raison de la surpopulation et des famines, les obligera à abandonner les uns, au profit des autres, il va de soi que ce sont les filles qui seront sacrifiées. Celles-ci seront alors parfois placées comme «mutsas», c'est-à-dire cédées contre une indemnité fixe à une famille riche qui les élèvera comme des parents pauvres ou des domestiques supérieures (système qui, dans certains cas, donne de bons résultats, et dans d'autres mène aux abus que l'on devine trap facilement!), parfois remises à une troupe théâtrale comme apprenties actrices, parfois encore vendues comme domestiques, c'est-à-dire comme esclaves, ou bien comme prostituées à des trafiquants, qui les revendent à leur tour à des maisons. De là leur nom général de «prostituées vendues», alors que celles que l'on appelle «prostituées mises en gage» travaillent pour rembourser une dette dont elles ont assumé la charge au nom de leurs parents ou de leurs tuteurs, et qu'elles envisagent comme une dette d'honneur. C'est touchant et lamentable.

(La suite en 3^e page...) E. GD.

lia "Senora" a voté...

Ces dernières semaines ont eu lieu, dans diverses localités d'Espagne, des élections municipales complémentaires, auxquelles les femmes ont participé pour la première fois. D'après les nouvelles qui nous sont parvenues directement, les femmes ont voté en grand nombre et avec beaucoup d'intérêt, et une trentaine d'entre elles auraient été élues, ce qui constitue un début fort remarquable.

Association Suisse pour le Suffrage féminin

Samedi 27 et Dimanche 28 Mai 1933

XXII^{me} Assemblée générale
à BALE

ORDRE DU JOUR :

SAMEDI 27 Mai. Séance publique (Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville).

15 h. Affaires administratives

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. a) Rapport financier.
- b) Cotisation 1933-34.

4. Proposition du *Kant. zürch. Bund für Frauenstimmrecht*.

5. Course de vacances 1933.

6. Lieu de l'Assemblée générale de 1934.

7. Divers et propositions individuelles.

16 h. 30. Rapport sur la Conférence de Marseille: Mme DEBRIT-VOGEL (en français). Rapport final de la Commission d'étude sur la Protection légale de la Femme: Mme VISCHER-ALIOT (en allemand).

Rapport de la Commission d'étude suisse pour la Lutte contre les Industries de Guerre: M. A. L. GRUTTER (en allemand).

20 h. Soirée familiale par invitation de la section de Bâle (Safranzunft, Gerberg, 11).

DIMANCHE 28 MAI, à 10 h. 15. ASSEMBLÉE PUBLIQUE (Münstersaal du Bischofshof).

Bienvenue souhaitée par un représentant du Gouvernement bâlois

Le Suffrage féminin et la Crise économique

Conférence en allemand par Mme E. BLOCH (Zürich)

Les difficultés d'un rapprochement entre les peuples

Conférence en français par Mrs. CORBETT-ASHBY, présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes, membre de la délégation anglaise à la Conférence du Désarmement.

13 h. Diner en commun au Café Spitz (Greifengasse 2). Cartes à 3 fr. 50.

15 h. Excursion à Arlesheim et visite du Goetheanum à Dornach, éventuellement visite de la ville de Bâle.

Les délégués sont priés de se trouver à 14 h. 30 dans la salle du Grand Conseil le samedi pour échanger leur carte de délégué contre les cartes de vote.

Les inscriptions pour le **dîner du dimanche** et pour les **logements gratuits** sont à adresser à Mme M. E. Gysin, Santisstrasse 12, Bâle, jusqu'au 22 mai (Téléphone 28.037).

Hôtels recommandés (les prix comprennent le logement, petit déjeuner et le service): *Hôtel Schweizerhof*, frs. 11.50; *Hôtel Bästerhof*, frs. 7.50 avec eau courante, frs. 7.— sans eau courante; *Parkhotel Bernerhof*, frs. 7.— avec eau courante; *Hôtel Kraft sur le Rhin*, frs. 7.— avec eau courante, frs. 6.50 sans eau courante; *Croix-Bleue*, Petersgraben 23, frs. 5.50 sans eau courante.

Les chambres doivent être retenues directement par les délégués en mentionnant l'Assemblée générale. Les hôteliers demandent que les inscriptions se fassent à l'avance et que l'on indique si l'on consentira à partager une chambre avec une autre déléguée.

Des soupers simples peuvent être servis le samedi à la *Frauen Union*, Pfuggasse 2; *Rest. Geller-Rindlsbacher*, Eisengasse 9; *Blankreushaus*, Petersgraben 23; *Bästerhof*, Aeschenvorstadt 55; *Zofingerhaus*, St. Johannvorstadt 38.

Le droit au travail de la femme mariée

C'est le tour de Genève

C'est le tour de Genève, en effet, d'être, après tant d'autres cantons suisses et tant d'autres pays, atteint par le mouvement réactionnaire contre le droit au travail de la femme mariée: M. Berra, député catholique, vient de déposer le 13 mai le projet de loi, qu'il avait d'ailleurs annoncé en mars, et d'après lequel toute femme employée dans l'administration cantonale devra démissionner si elle se marie. Que M. Berra sera donc étonné si on lui disait que ce qu'il vient de faire, c'est tout simplement proposer un encouragement officiel à l'union libre!

Le Grand Conseil n'a d'ailleurs pas encore discuté ce projet quant à son principe, mais l'a plutôt envisagé du point de vue de la procédure: la nomination des fonctionnaires, qui dépend actuellement d'arrêts du Conseil d'Etat, et des propositions de ce genre devraient plutôt se rattacher à l'élaboration d'un statut général des fonctionnaires. Le projet de M. Berra a été renvoyé à une Commission de 9 membres: gageons qu'elle mettra moins de temps à l'étudier et à présenter son rapport que celle chargée autrefois de rapporter sur le vote des femmes!

Pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

L'âge d'admission au cinéma

Le Conseil d'Etat du canton de Genève vient de prendre un arrêté qui sera salué avec sympathie par tous ceux que préoccupent la protection morale de l'enfance et de la jeunesse: aux termes de ces nouvelles dispositions, qui entrent en vigueur le 1^{er} juin prochain, l'entrée des entreprises cinématographiques sera interdite à tout enfant âgé de moins de seize ans, qu'il soit accompagné ou non, sous réserve naturellement des représentations spécialement organisées en faveur de la jeunesse avec l'assentiment et sous le contrôle du Département de l'Instruction publique.

Genève était en effet un des rares cantons suisses qui ayant encore conservé cette disposition illusoire de protection morale, en autorisant un enfant âgé de plus de 10 ans et de moins de 16 ans à voir n'importe quoi au cinéma, s'il était accompagné de ses parents ou de son tuteur. Disposition illusoire, disons-nous, car l'expérience a prouvé que parents ou tuteurs n'ont pas toujours le discernement nécessaire pour se rendre compte quelles films sont préjudiciables aux enfants (à citer notamment l'exemple de cette mère de famille qui avait tranquillement conduit sa fillette voir *La femme et le pantin* de Pierre Louys,

